

Autour du postulat Oprecht

Autor(en): **A.B.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **33 (1945)**

Heft 682

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-265464>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

O nature ! la mort n'est
pas ton dernier mot !
L'ouragan détruit moins
que l'avril ne fleurit !

Auteur inconnu.

DIRECTION ET RÉDACTION M ^{lle} Emilie GOURD, 17, rue Töpfer ADMINISTRATION M ^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne Compte de Chèques postaux I. 943	Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses Les articles signés n'engagent que leurs auteurs	ABONNEMENTS SUISSE 1 an Fr. 6.— 6 mois » 3.50 ETRANGER » 8.— Le numéro » 0.25 Les abonnements partent de n'importe quelle date	ANNONCES 11 cent. le mm. Largeur de la colonne : 70 mm. Réductions p. annonces répétées
--	---	--	---

A nos abonnés

Les fêtes de Pâques coïncidant cette année avec les jours durant lesquels se prépare, s'imprime, et s'expédie le numéro à paraître de notre journal, et la santé de notre rédactrice ne lui permettant pas encore de fournir un effort supplémentaire, la publication du présent numéro a dû être, de ce fait, retardée d'une semaine. Nous prions tous nos amis de bien vouloir nous en excuser.

LE MOUVEMENT FÉMINISTE.

Les femmes et l'assurance-vieillesse

Une Commission d'experts, chargée d'étudier les principes de base sur lesquels la réalisation de l'assurance-vieillesse et survivants pourrait se faire, a été nommée en mai 1944 par le Département fédéral de l'économie publique. Cette Commission, dont les travaux sont maintenant arrivés à terme, ne compte pas une seule femme, malgré les démarches entreprises par les milieux féminins, et tout particulièrement par l'Alliance nationale de sociétés féminines suisses.

Celle-ci, insistant sur la nécessité absolue pour les femmes de faire connaître leur point de vue et leurs vœux sur cette question puisqu'elles constituent la majorité des intéressées, a créé une Commission spéciale chargée d'étudier le problème de l'introduction de l'assurance-vieillesse et survivants. Reprenant et continuant les travaux de la Commission d'études législatives de l'Alliance, cette petite Commission a établi un certain nombre de postulats généraux qui lui paraissent adaptés aussi bien à l'intérêt des femmes qu'à celui du peuple suisse tout entier. Les voici :

1. L'assurance-vieillesse devrait être générale et obligatoire. C'est de cette façon seulement que l'on arrivera à un statut équitable et satisfaisant.
2. La rente versée doit être la même pour tous. La Commission estime qu'il n'est pas indiqué de proportionner la rente au salaire ou aux primes payées. Ce principe de l'unification de la rente est préconisé quel que soit le mode de financement adopté.
3. Par contre, les primes à verser devraient être graduées suivant le revenu. Deux raisons justifient ce point de vue : une raison d'ordre social : l'assurance-vieillesse

étant une œuvre de solidarité nationale, il est juste que chacun y contribue selon ses moyens ; une raison d'ordre pratique : la gradation des primes est de nature à faciliter le financement de l'assurance.

Quant au financement lui-même et au système qui devrait être adopté, la Commission estime devoir s'abstenir de trancher. Cette question lui paraît être de la compétence des spécialistes des problèmes financiers en matière d'assurances. Elle pense néanmoins que le système de la capitalisation pure ne saurait être admis eu égard au postulat suivant,

4. versement immédiat de rentes aux personnes ayant atteint, au moment de la mise en vigueur de la loi, l'âge d'être bénéficiaires. Au cas où des difficultés d'ordre financier rendraient cette mesure impossible, la Commission souhaite un système transitoire grâce auquel les vieillards ayant un revenu inférieur à une certaine somme (qui reste à fixer) recevraient dans tous les cas une rente immédiate.

En ce qui concerne plus spécialement les rentes, la Commission admet le principe que

1. La rente de la femme doit être égale à celle de l'homme. Il s'agit là d'une question d'équité qui doit rester hors de toute discussion.
2. La rente doit être la même à la ville et à la campagne. A côté des raisons d'équité, qui jouent également ici, doivent être pris en considération des motifs de politique démographique et de politique économique.
3. La rente devrait assurer au bénéficiaire un minimum vital adapté au coût de la vie. Ceci implique que le montant de la rente devrait être mobile et suivre le mouvement de hausse et de baisse auquel sont aussi soumis le reste des salaires. Actuellement, une rente de fr. 1.000.— à 1.200.— par an est le minimum souhaitable.

4. Pour les époux vivant en ménage commun, la rente devrait être égale au double de la rente individuelle, diminué d'un sixième.
5. La rente devrait être versée dès l'âge de 65 ans. En fixant ce chiffre, la Commission part de l'idée qu'une assurance-invalidité viendrait incessamment compléter l'assurance-vieillesse.

A ces postulats se rapportant à l'assurance-vieillesse en général, s'ajoutent des considérations intéressant spécialement la femme :

1. Il est évident que les femmes mariées, exerçant une profession en dehors de leur activité domestique, seront assurées indivi-

duellement et verseront les mêmes primes que les célibataires.

2. Pour les femmes mariées qui n'exercent pas une activité lucrative indépendante, il serait souhaitable que l'on forme une catégorie spéciale, à part, dont la prime serait à fixer en rapport, éventuellement, avec le revenu du mari. Ceci permettrait à la femme divorcée ou séparée de corps et de biens de figurer automatiquement dans l'assurance comme assurée individuelle, avec tous les droits et les devoirs qui en découlent.

Si cette solution n'était pas admise, pour des raisons tenant à l'intérêt de la famille, il conviendrait de régler la situation de la femme divorcée ou séparée de façon qu'elle rentre de la même manière dans l'assurance, et ne subisse aucun préjudice.

Tels sont les postulats qu'il a été possible d'établir avant de connaître les conclusions, auxquelles sont arrivés les membres de la Commission fédérale d'experts. Ces conclusions étant connues, il sera possible de procéder à l'examen, point par point, des bases

Le pays manque de gardes-malades !

Un appel du Secrétariat central des gardes-malades soutenu par l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses.

Depuis quelque temps, on entend beaucoup parler de la profession d'infirmière et du statut du personnel sanitaire. A vrai dire, on en fait surtout ressortir les inconvénients en préconisant des réformes devenues indispensables. En Suisse romande surtout, on fait de louables efforts pour améliorer les conditions de travail des infirmières et donner à la profession des bases saines et satisfaisantes. Cependant, pour arriver à certaines améliorations telles que, par exemple, la limitation du nombre d'heures de travail (66 à 72 heures par semaine), il serait nécessaire de disposer d'un contingent bien plus considérable de jeunes gardes-malades que celui qui existe actuellement. Mais où trouver ces jeunes ? Tel est le problème qui se pose.

L'actuelle pénurie d'infirmières est due à de multiples causes, entre autres à la forte dénatalité des années de crise qui ont suivi la dernière guerre. Il ne faudrait pas toutefois l'attribuer à la suppression de l'examen de l'Alliance ». Cet examen a eu son importance et son utilité, mais il ne correspond plus aujourd'hui aux exigences de la science médicale moderne. C'est pourquoi, pour devenir infirmière, il faudra, à l'avenir, posséder une formation professionnelle acquise dans une des écoles reconnues par la Croix-Rouge suisse.

Nos écoles d'infirmières reconnues par la Croix-Rouge suisse et par l'Association suisse des infirmières et des infirmiers diplômés seraient presque toutes en mesure d'accueillir un nombre d'élèves plus élevé. Certaines de ces écoles projettent d'ailleurs de s'agrandir prochainement. Nos jeunes filles ont donc la possibilité de se préparer à cette profession si typiquement féminine, qui leur permet de développer toutes leurs qualités de femme.

Nous voudrions adresser aux parents l'instance prière de ne pas détourner de cette carrière les jeunes filles qui se sentent attirées par elle. Ils peuvent être assurés que des efforts très sérieux sont faits et seront continués pour assurer aux gardes-malades un statut satisfaisant, et surtout pour protéger la santé des élèves infirmières.

duellement et verseront les mêmes primes que les célibataires.

2. Pour les femmes mariées qui n'exercent pas une activité lucrative indépendante, il serait souhaitable que l'on forme une catégorie spéciale, à part, dont la prime serait à fixer en rapport, éventuellement, avec le revenu du mari. Ceci permettrait à la femme divorcée ou séparée de corps et de biens de figurer automatiquement dans l'assurance comme assurée individuelle, avec tous les droits et les devoirs qui en découlent.

Si cette solution n'était pas admise, pour des raisons tenant à l'intérêt de la famille, il conviendrait de régler la situation de la femme divorcée ou séparée de façon qu'elle rentre de la même manière dans l'assurance, et ne subisse aucun préjudice.

Tels sont les postulats qu'il a été possible d'établir avant de connaître les conclusions, auxquelles sont arrivés les membres de la Commission fédérale d'experts. Ces conclusions étant connues, il sera possible de procéder à l'examen, point par point, des bases

Notre peuple, nos malades, ont un urgent besoin de gardes-malades capables, dévouées et pourvues d'une formation professionnelle sérieuse. Nos jeunes filles n'ont-elles pas le désir de contribuer à faire de la profession d'infirmière la plus belle des professions féminines ? Toute jeune fille qui embrasse cette carrière vient combler un vide, soulage celles qui sont actuellement surchargées, et aide à l'amélioration des conditions de travail des gardes-malades en général. Il y a là une grande et belle tâche à remplir pour celles qui se sentent appelées par cette vocation, car il s'agit bien ici d'une vocation capable de rendre profondément heureuse celle qui s'y consacre.

Les écoles d'infirmières reconnues par la Croix-Rouge suisse sont les suivantes :
Rotkreuz-Pflegernschule Lindenhof, Bern,
Direction : Frau Oberin H. Martz.

La Source, Ecole de gardes-malades, Lausanne,
Direction : P. Jaccard.

Schweiz, Pflegernschule, Zürich.
Direction : Frau Oberin Dr. S. Rost.

Krankenpflegeschule Institut Ingenbohl,
Direction : Frau Generalrätin J. Brem.

Krankenpflegeschule Schwesternhaus vom Roten Kreuz, Zürich.
Direction : Frau Oberin M. Lüssi.

Pflegernschule Baldeg, Sursee.
Direction : Schwester M. Esterina.

Bernische Pflegernschule Engerled,
Direction : Frau H. Nicolet-Steinmann.

Krankenpflegeschule Diakonissenhaus Bern.
Direction : Pfarrer R. Bäumlin.

Pflegernschule Bernische Landeskirche, Langenthal, Bern, Gutenbergstr. 4.
Direction : Frau Oberin G. Hanhart.

Ecole d'infirmières Le Bon Secours, Genève.
Direction : M^{lle} C. Péliissier.

Ecole d'infirmières Fribourg-Pérolles.
Direction : Sœur Th. Condomines.

Krankenpflegeschule der Diakonissenanstalt Neumünster.
Direction : Pfarrer R. Baumgartner.

Krankenpflegeschule der Diakonissenanstalt Riehen.
Direction : Pfarrer F. Hoch.

Krankenpflegeschule Kantonsspital, Aarau.
Direction : Frau Oberin A. Münzer.

Krankenpflegeschule Diakonissenhaus Bethanien.
Direction : Inspektor E. Voellmy.

Ecole d'infirmières de l'Hôpital cantonal de Lausanne.
Direction : M^{lle} A. Rau.

Direction : M^{lle} A. Rau.

Direction : M^{lle} A. Rau.

Direction : M^{lle} A. Rau.

Direction : M^{lle} A. Rau.

Direction : M^{lle} A. Rau.

Direction : M^{lle} A. Rau.

Direction : M^{lle} A. Rau.

Direction : M^{lle} A. Rau.

Direction : M^{lle} A. Rau.

Direction : M^{lle} A. Rau.

Direction : M^{lle} A. Rau.

Direction : M^{lle} A. Rau.

Direction : M^{lle} A. Rau.

Direction : M^{lle} A. Rau.

Direction : M^{lle} A. Rau.

Direction : M^{lle} A. Rau.

Direction : M^{lle} A. Rau.

Direction : M^{lle} A. Rau.

Direction : M^{lle} A. Rau.

Direction : M^{lle} A. Rau.

Direction : M^{lle} A. Rau.

Direction : M^{lle} A. Rau.

Direction : M^{lle} A. Rau.

Direction : M^{lle} A. Rau.

Direction : M^{lle} A. Rau.

Direction : M^{lle} A. Rau.

Enfants de France

Ce fut une heure émouvante que celle passée avec M^{lle} Sylvie Monod, déléguée de France de l'Union internationale de secours aux enfants, qui, en France, a son siège à Limoges. Un grand effort, nous dit-elle, se poursuit en faveur des sept millions d'enfants victimes de la guerre : orphelins de fusillés, enfants de déportés, enfants de juifs pourchassés jusqu'à la libération du pays. Puis, ce sont les enfants des réfugiés, des sinistrés : pour la seule Normandie et les côtes, 800.000 familles ; 100.000 ont pu retourner chez elles, mais sont sans ravitaillement régulier, sans vêtements, sans lits, sans chauffage dans les écoles ; aussi la pneumonie a-t-elle fait de grands ravages cet hiver.

Terrible situation dans le Midi, surtout dans les grandes villes : Nice, Toulon, Montpellier. L'Alsace-Lorraine a eu 450.000 déportés, des villes et des villages détruits, plus ni gaz ni électricité. Récemment est arrivé du Haut-Rhin un appel tragique.

Paris a pu être nommé « la capitale de la tuberculose » ; les maladies infectieuses et pulmonaires, partout, sont mortelles pour ces enfants affaiblis ; le rachitisme est constant. Plus d'objets de pitié ; et puis il y a la crise des transports, aussi le problème de l'alimentation est-il insoluble sans l'aide de l'étranger et

en particulier de la Suisse et de la Suède, qui ont permis la création de gîtes pour enfants et de cantines. D'ailleurs, d'après la conférence, la formule des repas collectifs devra nécessairement subsister.

M^{lle} Monod rend un hommage ému à l'œuvre magnifique de la Croix-Rouge suisse, à l'accueil que la Suisse fait aux enfants de France, qui en reviennent transformés, car ces séjours sont pour eux un bienfait non seulement physique, mais aussi moral. Les enfants ont un immense besoin de sentir que la tendresse humaine n'est pas morte. L'œuvre des parrainages aussi est un secours précieux. Le nombre de ceux-ci a heureusement augmenté. Mais maintenant on se trouve devant une période des plus angoissantes : le printemps. Il faudra tenir jusqu'à l'arrivée, promise pour l'automne, des secours alliés.

M^{lle} Monod montre aussi l'angoisse des femmes qui ne peuvent plus communiquer avec les prisonniers, le courage des veuves, celui des paysannes lors des réquisitions. On ne saurait plus oublier les cas lamentables, les situations affreuses, la détresse — presque saisissante — que la conférence a rendus vivants pour son auditoire. En remerciant encore avec ferveur la Suisse de tout ce qu'elle a déjà fait, elle s'excuse de lui adresser un nouvel appel pour sauver l'enfance française, mais l'aide est urgente si l'on veut y parvenir.

M.-L. P.

LA LIGNIÈRE Gland (Vaud) (tél. 9.80.61)

Etablissement médical, diététique et physiothérapique. Traite depuis 35 ans avec succès les affections du tube digestif (spécialement l'ulcère de l'estomac et du duodénum), du foie, du cœur et des reins.

Convalescences.

Médecin-chef : Dr. H. Müller.

Cures de repos

ASSURANCE POUR LA VIEillesse

RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11

GENÈVE

d'étudier des propositions en vue d'une propagande intensive et aussi efficace que possible au moment de sa discussion au Conseil National, laquelle peut être soulevée lors d'une de ces prochaines sessions. A cet effet il est indispensable que ces démarches soient entreprises, non seulement par les Associations suffragistes, mais par tous les groupements féminins de n'importe quelle tendance politique ou sociale s'intéressant à la question. Il est évident que plus nous serons nombreuses, plus l'impression que nous ferons sera grande: aussi fut-il instantanément recommandé aux déléguées de mettre abondamment ce sujet à l'ordre du jour des réunions de leurs Associations.

Dans plusieurs cantons, comme le savent les lecteurs de ce journal, l'attention est déjà éveillée par l'action suffragiste qui s'y mène. A Berne, c'est l'active campagne en faveur du vote féminin communal; Bâle a en cours un projet d'égalité des droits politiques, et Zurich la motion Naegeli. Les coopératives suisses, de leur côté, s'occupent activement de la question, dont elles traitent fréquemment dans leur feuille mensuelle. Comme on le voit le courant est lancé, et il faut l'entretenir et l'augmenter.

Un Comité d'honneur, pareil à celui qui existait lors de la pétition fédérale de 1928 et comprenant des hommes en vue de tous les partis, nous autorisant à utiliser leur nom pour la propagande et dans la presse, nous serait d'un précieux concours. De même si nous pouvions avoir des conférenciers masculins en vue, et de n'importe quel parti, qui consentiraient à parler en faveur du suffrage féminin. L'idée a aussi été émise d'une ou deux affiches bien rédigées et qui seraient placardées en même temps dans toute la Suisse.

Afin d'examiner, de grouper et de donner corps à ces diverses suggestions, un Comité d'action présidé par M^{lle} Quinche, avocate à Lausanne, va se constituer spécialement en vue du postulat Oprecht; 7 membres en sont déjà désignés, mais il peut être augmenté. Tout cela occasionnera quelques dépenses que l'Association pour le Suffrage féminin ne peut pas supporter seule; et dans ce but une participation sera demandée en son temps aux organisations signataires.

A. B.

Y a-t-il quelque chose de changé chez nous ?...

Une de nos collaboratrices est invitée à prendre la parole dans une assemblée électorale !...

Comme l'aurait remarqué tous ceux de nos lecteurs qui sont aussi lecteurs de la *Gazette de Lausanne*, le parti libéral lausannois, lors

MATURITES
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION

33 professeurs
méthode nouvelle
programmes
individuels
gain de temps

École LEMANIA
LAUSANNE

Silhouettes et portraits de femmes

Dorothy Thompson

Connaissez-vous cette femme dont cent soixante-dix journaux américains publient les écrits trois fois par semaine, dont huit millions de Yankees sont les lecteurs assidus, et dont trente millions d'auditeurs suivent attentivement chaque semaine les émissions radiophoniques ?

Tout ce qu'elle dit éveille l'intérêt, suscite des controverses, parce qu'elle a des vues personnelles et originales sur les sujets viraux à l'ordre du jour. Comme le président Roosevelt, dont elle est une fervente admiratrice, elle possède une énergie dynamique, et si parfois il lui arrive de commettre des erreurs de jugement, son prestige n'en paraît nullement amoindri; sans doute parce que tout ce qu'elle dit et écrit est imprégné d'une foi invincible dans la destinée et la grandeur de son pays.

Mais il est temps que je vous présente cette femme extraordinaire! Dorothy Thompson est née en 1894, au Lancaster, New-York. Elle reçut une excellente éducation, mais elle met un brin de coquetterie à proclamer que sa culture, elle l'a acquise « grâce à ses propres efforts et à sa propre expérience ». En 1920, elle se rendit à New-York dans l'intention d'y embrasser la carrière journalistique, munie de quelque argent et armée d'un enthousiasme propre à soulever des montagnes; de sorte que même les modestes travaux qui lui furent confiés à l'époque — articles pour la

de sa grande Assemblée populaire tenue à la veille des élections au Grand Conseil, a invité une femme à prendre la parole, qui fut dans l'espèce notre précieuse collaboratrice Susanne Bonard. C'est là un fait, pour fréquent qu'il soit dans d'autres pays, entièrement nouveau dans les annales politiques du canton de Vaud, en tout cas, mais aussi, et pour autant que nous le sachions, de toute la Suisse !

Le sujet à l'ordre du jour que M^{lle} Bonard avait été appelée à traiter était celui des *Grands et petits magasins*: qui donc mieux qu'une femme était bien placée pour en parler en pleine connaissance de cause ? Les femmes ne forment-elles pas l'immense masse des acheteuses ? et ne jouent-elles pas un rôle de premier plan dans la vie économique ? comme le prouve le chiffre cité par notre collaboratrice de 90 millions de francs dépensés bon ou mal au par les ménagères bernoises ? En vérité, nous disposons toutes ainsi d'une puissance collective que nous ne savons pas employer, et il est utile que des exposés comme ceux de S. Bonard ouvrent les yeux, non seulement aux hommes qui réalisent ainsi de quoi les femmes sont capables, mais encore aux femmes elles-mêmes dont l'éducation, pour certaines d'entre elles, est entièrement à faire à cet égard.

Ecouté d'un bout à l'autre avec une attention soutenue par son nombreux auditoire, l'exposé de M^{lle} Bonard (dont la *Gazette de Lausanne* du 2 mars donne un résumé détaillé que nous ne pouvons malheureusement pas reproduire, faute de place) marque dans nos mœurs politiques une étape que nous espérons

Les femmes désirent-elles le droit de vote ?

Nous ne connaissons que trop bien l'éternel argument des adversaires du suffrage: que les femmes elles-mêmes ne désirent pas voter. D'autre part, il n'est pas non plus tout à fait sûr qu'un vote en faveur du suffrage, organisé parmi les femmes, donnerait du premier coup une réponse affirmative et concluante à la question. Mais n'en a-t-il pas toujours été ainsi pour tant de questions d'importance primordiale ? Si nous remontons dans l'histoire, nous reconnaitrons que certains progrès ont, pour ainsi dire, dû être imposés à lous ceux qui devaient, en premier lieu, jouir de leurs bienfaits, mais qui ne se rendaient pas un compte exact de leur utilité. Est-il par exemple certain que, parmi les nègres des Etats-Unis, un vote en faveur de l'abolition de l'esclavage, eût réuni tous les suffrages ? Certains ne se plaignaient pas de leur condition dépendante et s'effrayaient au contraire de la liberté qu'on voulait leur imposer. Et cependant, à l'exception peut-être de quelques rares cas comme on en trouve toujours et partout, se trouverait-il aujourd'hui, soit un nègre, soit un blanc, désirant le retour à l'ancien état de choses ? Nous nous permettons d'en douter. Il serait pour lors plus exact de demander si, là où les femmes exercent le droit de vote, et cela est le cas dans la plupart des pays civilisés, les femmes sont fatiguées de leurs droits et y renonceraient volontiers ? La réponse à cette intéressante enquête nous vient, non pas de Suisse, bien entendu, mais d'un

Pour un peuple frère

Jusqu'à ce jour et peut-être définitivement, la Suisse a été préservée des horreurs de la guerre. Avec une certaine grandeur et dans un sentiment d'expiation, elle cherche à se rendre digne de cette faveur en offrant son aide fraternelle aux peuples particulièrement éprouvés par la catastrophe actuelle.

Parmi les pays qui ont le plus besoin de notre secours et qui le méritent le plus, se trouve sans conteste la Tchécoslovaquie. Elle fut, comme l'attestent tous ceux qui la connurent, un peuple essentiellement démocratique, qui, pendant de longs siècles, a lutté avec force et constance pour de nobles causes. A peine libéré d'une oppression séculaire, ce peuple, aspirant enfin à une existence indépendante et individuelle, s'est vu opprimé une fois de plus par la même puissance et avec une violence dépassant toutes celles qu'il avait subies aux jours les plus sombres de son histoire.

La Tchécoslovaquie a produit les grandes figures d'un Jean Huss, d'un Comenius, d'un Masaryk, dont le rayonnement dépasse les frontières et qui représentent pour nous aussi une consolation et une bénédiction. Jusqu'à ce jour nous n'avons eu ni l'occasion ni peut-être la volonté

voir franchir par de nombreux partis d'autres cantons. Et merci à notre collaboratrice pour avoir ainsi ouvert la voie !

E. Gd.

de lui prouver notre reconnaissance. Maintenant l'heure est venue: à côté des souffrances morales sans nom qui se sont abattues sur ce peuple, la misère matérielle qu'il endure est sans bornes. Il manque à ce pays naturellement privilégié, du pain, des vêtements, et surtout des médicaments et des médicaments. N'avons-nous pas là le devoir de lui aider dans toute la mesure du possible ? Il s'est formé un groupement de personnalités et d'organisations qui va entreprendre cette tâche. La possibilité de l'exécuter en est garantie dès que les circonstances politiques et les moyens de transport le permettent.

Quant aux moyens dont nous disposons, nous savons combien ils sont restreints et de combien de côtés on a recours à nous. Mais nous connaissons aussi la loi qui veut que la flamme aigüe en brûlant, et que donner multiplie les dons. Nous sommes persuadés que nous ne faisons pas en vain appel au peuple suisse en lui demandant de faire parvenir son aide au peuple de la Tchécoslovaquie. La collecte du « Don suisse pour les victimes de la guerre » permet de faire parvenir son don à un pays déterminé. Nous prions tous les amis de la Tchécoslovaquie de faire usage de cette possibilité.

CENTRE D'AIDE SUISSE
A LA TCHÉCOSLOVAQUIE.

La IV^{ème} „Journée des femmes neuchâteloises“

(18 mars 1945)

Un radieux soleil, une atmosphère légère et heureuse accueillait ce dimanche-là les femmes venues de tout le canton pour passer ensemble cette V^{ème} « Journée des Femmes neuchâteloises ». Pendant que les femmes catholiques assistaient à la messe, les autres, réunies à la salle des conférences, fleurie par les soins de nos autorités, entendirent un culte de M^{me} le pasteur Gretilat. Après avoir lu les plus beaux passages de l'Ecriture relatifs à la joie, M^{me} Gretilat, dans une prédication émouvante de chaleur et de simplicité, rappela aux femmes que leur tâche essentielle est de créer la joie dans leur foyer; le confort et la rectitude morale elle-même sont insuffisants à communiquer la force bienfaisante qui transfigure la vie quotidienne d'une famille, comme le soleil transforme un paysage. Mais seule la femme qui la possède peut communiquer cette joie qui n'est ni le plaisir, ni même le bonheur, et elle ne l'acquiert qu'en puisant aux sources éternelles.

M. Léo Du Pasquier, conseiller d'Etat, ouvrit la « Journée » en apportant aux femmes neuchâteloises le salut du Conseil d'Etat et ses vœux. « Il y a un temps pour tout, dit-il, et le temps où la femme était tenue à l'écart de la vie du pays est définitivement passé. Partout, en Europe, elle conquiert les droits politiques en récompense

LA RÉSIDENCE
Florissant 11 GENÈVE
Tél. 4.13.88 (8 lignes)
Hôtel-Restaurant Bar
Grands et petits salons pour réceptions
160 lits 50 salles de bains
Téléphone dans toutes les chambres
Deux tennis - Parc pour autos - Arrangements p. familles
G. E. LUSSY, Dir.

Croix-Rouge à 0.10 ct. la ligne — n'éteignirent point sa ferveur inspirée. Comme New-York semblait ne lui offrir aucune perspective d'avenir, elle résolut de gagner l'Irlande où elle arriva juste à point pour interviewer le président de Cork, Terence James MacSwiney, le jour précisément où il venait de commencer sa grève de la faim. Sa relation de l'entretien qu'elle eut avec le président fut immédiatement achetée par une agence de presse américaine. Un peu plus tard, — elle se trouvait alors à Paris, — Dorothy écrivit au bureau de rédaction d'un journal de Philadelphie qu'il était indispensable qu'il possédât un correspondant à Vienne, et qu'elle était prête à assumer ce poste ! La réponse fut négative, mais on ne décourage pas facilement un esprit de la trempe de celui de Dorothy ! Elle insista: « Vous pourriez me payer chaque ligne dont il sera fait usage ». Sa bonne étoile voulut qu'elle arrivât à Vienne juste au moment où l'empereur Charles venait d'être emprisonné dans le château du comte Esterhazy, après avoir tenté en vain de remonter sur le trône des Habsbourg. Dorothy prit place dans une voiture de la Croix-Rouge, et, ayant franchi sans difficulté l'entrée du château, obtint son interview. L'étonnante femme rapporta de sa visite, non seulement un article d'un intérêt sensationnel pour le monde entier, mais encore un message que l'impératrice lui confia pour son fils, le prince Otho. Bien entendu, la collaboration de Dorothy au journal philadelphien fut dès lors assurée ! Elle poursuivit ses pérégrinations à travers l'Europe, livrant



Cliché Mouvement Féministe.

Dorothy THOMPSON

la chasse aux nouvelles avec le flair et l'adresse d'un limier de race. Naturellement, elle se trouvait à Varsovie le jour même du coup d'Etat de Pilsudski; toutes les lignes de communications avaient été coupées et Dorothy, vêtue d'une légère robe du soir, parcourut des kilomètres dans la neige, son taxi ayant été arrêté par les révolutionnaires.

C'est à Berlin, où elle occupait un important poste de correspondant étranger, que Dorothy fit la connaissance de Sinclair Lewis, le brillant « Red Lewis » qui, dès lors, la poursuivra de ses assiduités à travers tout le continent. Il l'accompagnera en Russie, et l'on

raconte à ce propos que, lorsque le comité vint l'accueillir en grande pompe à la gare, le chef de l'importante délégation demanda au grand homme de lettres: « Quel aspect particulier de l'Union des Républiques soviétiques l'avait attiré dans leur pays ? — Dorothy ! répondit « Red ». — Mais, que désirez-vous étudier spécialement ? — Dorothy ! fut encore la réponse ! Il l'épousa au printemps suivant à Londres.

Lorsque Dorothy retourna aux Etats-Unis en 1934, après que Hitler lui eût enjoint de quitter immédiatement le territoire du Reich, le *New-York Herald Tribune* lui proposa une collaboration dans son journal trois fois par semaine. C'est à ces articles que Dorothy doit son immense influence et sa popularité actuelles. Ses écrits reflètent cette sincérité, cette absolue conviction qui caractérisent toutes ses pensées. Mr. et Mrs. Sinclair Lewis possèdent une vieille ferme à Vermont qu'ils ont fait restaurer et moderniser. Ils vivent heureux entre ses quatre murs avec leur jeune fils Michel. Leur salon est submergé de piles de livres et tandis que « Red », enfoui dans un fauteuil fait des mots croisés, Dorothy assiste à sa machine, compose ses articles. Elle est aujourd'hui au sommet de la gloire, la plus grande femme journaliste du monde, l'épouse d'un homme qui a obtenu le prix Nobel de littérature. Elle doit sa réussite d'abord à son talent, mais également à son indomptable énergie et, à son esprit intègre et sérieux.

Fanny MAY.